L'écho du Châtel

N°6
Décembre 2019

Le mot du maire

Chères Châteloises, chers Châtelois,

A l'approche des prochaines élections municipales, le code électoral précise les règles qui s'imposent aux communes pendant la période pré-électorale, soit durant les 6 mois précédant le premier jour du mois d'une élection.

Ainsi, depuis le 1er septembre 2019, il nous appartient de veiller à ce qu'aucune propagande électorale, relative aux réalisations ou à la gestion de notre commune, ne soit organisée.
S'agissant de la présentation du bulletin municipal, les dispositions sont claires : le juge de l'élection vérifie si elles peuvent être regardées comme constituant une campagne de promotion publicitaire de mise en valeur des actions menées par la commune et par le maire lui-même.
Le bulletin municipal doit donc avoir dans sa présentation un caractère neutre et informatif.

En parallèle de cette période préélectorale, l'INSEE nous a chargés d'organiser le recensement de la population qui se déroulera dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2020. L'action de se faire recenser, comme celle de voter, est un geste citoyen important. Les résultats du recensement sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Il est donc essentiel que chacun y participe.
Vous trouverez dans les pages qui suivent les premières informations utiles sur le déroulement de cette opération.

Le bulletin municipal que vous venez de recevoir est le dernier de cette fin de mandature. Il est pour moi l'ultime occasion d'écrire son éditorial puisque j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales.

Le temps est vite passé depuis 2014, date de ma première élection en tant que maire. Il s'est accéléré depuis le 1er janvier 2017, date de mon élection comme premier maire de Châtel-en-Trièves. Ce fut pour moi un honneur que de pouvoir représenter la commune historique de Cordéac, durant toutes ces années, ainsi que notre commune nouvelle dans ses premiers pas.
La constitution de notre commune et son développement ont pu se faire grâce aux actions des élus que je tiens à remercier tout particulièrement pour m'avoir témoigné leur confiance dans cette aventure.
Un grand merci à Jean Pierre Agresti que j'associe à tout ce qui a été fait, ainsi qu'à l'ensemble des adjoints pour leur engagement.

Elle a pu se faire également par le travail de l'équipe des employés communaux qui a su s'adapter à la fusion de nos deux communes historiques et qui a toujours à cœur le service rendu aux administrés.

Bien sûr, rien n'aurait pu se faire sans vous, associations et habitants de notre beau village. Vous constituez une richesse par votre implication bénévole ou professionnelle, par vos paroles, vos sourires, vos contacts et votre esprit volontaire. Je vous remercie de tout cœur pour ces moments d'échange et de construction.

J'aurais plaisir à voir cette dynamique continuer depuis mon siège retrouvé de « simple » citoyen et vous encourage une dernière fois à participer à tous les niveaux à la vie de notre collectivité.

Ensemble, nous pouvons voir l'avenir avec confiance.

Bonne fin d'année à vous tous.

Victor Vecchiato
Maire de Châtel-en-Trièves

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT
de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne,** rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Insee & votre commune

Travaux Automne 2019. Les dernières réalisations en cours

Talon

Derniers travaux de finitions.
Notre « Maison commune » est maintenant quasiment terminée. Les derniers travaux sur l'immobilier consistaient à procéder aux raccordements des réseaux : réseau électrique et réseau télécommunications. Cela est fait depuis le début de ce mois. A la suite de ces derniers, resteront à réaliser quelques réagréages de crépis et raccords de peinture. Egalement sera placée dans une niche aménagée à cet effet, une bouteille de verre dans laquelle a été déposée par deux enfants de notre commune, la Charte fondatrice. Ainsi, après 4 années de participation citoyenne, de décisions du conseil municipal, de recherches de financements obtenus au niveau le plus optimum, de réponses à diverses obligations règlementaires et rédactions de documents, de financements spécifiques nécessaires à l'édification d'un tel projet, de quelques péripéties inhérentes à des chantiers de ce type, les entreprises retenues pour y parvenir ont pu arriver à bout de ce qui marquera notre commune d'une empreinte forte pour aborder les décennies à venir.

Ce n'est pas chaque année qu'une commune érige sa mairie. Le concours de nos partenaires institutionnels a été déterminant. Ils ont accepté le choix de nos habitants de conserver un édifice et son environnement arboré exceptionnel, dont l'architecture, le visage, offrent un témoignage fort des maisons de caractère de notre territoire Trièves.

Rénovation du réseau d'eau du Syndicat Intercommunal de Saint-Jean d'Hérans - Saint-Sébastien / Châtel-en-Trièves

Avant la fin de l'année, la probable dissolution par la Préfecture de l'Isère induite par les contraintes imposées aux communes par la loi NOTRE et le transfert de compétence Eau et Assainissement aux Communautés de Communes au 1er janvier 2020 pour l'eau, sauf décision de sursis de dernière minute décidée par le gouvernement, notre commune, liée au sein de ce syndicat née en 1958 à la commune de Saint-Jean d'Hérans, disposera d'un de ses réseaux (adduction et distribution partielle) remis à neuf. La seule chose qui restera à clore sera d'ordre administratif et consistera à régler quelques questions d'ordre foncier auprès des notaires pour l'acquisition des terrains impactés par les installations. C'est un projet qui a débuté il y a une douzaine d'années. Il faut du temps pour faire aboutir des opérations pareilles qui, pour la plupart d'entre elles s'inscrivent sur la durée de plusieurs mandats municipaux. Les travaux proprement dits ont débuté le 5 janvier 2018, dans des conditions météorologiques plutôt difficiles et se sont poursuivis durant presque deux années sans discontinuer. Les personnels communaux ont été mis à contribution à un niveau élevé et c'est sans réserve que je veux leur adresser au nom de toute l'équipe municipale, le témoignage de toute notre gratitude.

Réseau d'Assainissement de Cordéac. Réalisation du «Passage obligé des Fontannes» pour raccordement à la Station d'Epuration.

La poursuite du projet de réalisation du réseau d'assainissement du haut du village du secteur Fontannes / Guions/ Marmottière/ et branches annexes, butait depuis plusieurs années sur la difficulté de passer la route départementale à la hauteur du bourg.

Grâce à l'accord des propriétaires impactés par les travaux à effectuer dans ce secteur et qui ont fait

preuve d'un esprit coopératif exemplaire en accordant à la commune le droit de passage, les travaux ont pu être réalisés et être terminés en octobre en un temps record avant que la commune ne perde les subventionnements attribués par l'Agence de l'Eau. Le réseau est maintenant structuré en réseau séparatif : les eaux noires étant acheminées à la station d'épuration communale (STEP), les eaux claires (pluviales) renvoyées dans le milieu naturel. Ainsi, par ces aménagements, chacun d'entre nous contribue très directement et concrètement à l'amélioration de la richesse de notre commune en eaux non souillées. Cette réalisation ouvre la voie à de futures réalisations de raccordements jusqu'ici impossibles. Une part importante de ces raccordements est d'ores et déjà opérationnelle.
Dans les mois à venir, le prolongement du réseau pourra être développé jusqu'à desservir la presque totalité du secteur des Guions, et accueillir les effluents des canalisations descendant de la zone ouest jusqu'au domaine communal de la Marmottière. Ces habitations étaient à ce jour sous le régime soit du SPANC

(assainissement non collectif nécessitant une installation individuelle fosse et épandage) ou raccordées au réseau ancien unitaire.

Voilà chers concitoyens, quelques exemples de réalisations qui permettent de penser que notre commune de Châtel-en-Trièves possède de nombreux atouts pour ne pas disparaitre comme tant d'autres, qui vivent les conséquences néfastes de la désertification. Pour cela, nous savons qu'il est impératif de ne pas baisser les bras. En prenant le parti de résister à la résignation ambiante qui règne parfois, nous démontrerons chacun pour notre part de citoyenneté, chaque jour, que « l'union fait la force ». Je suis convaincu pour ma part, que notre communauté a tout à gagner à poursuivre dans cette voie, afin d'assurer à notre jeunesse, à nos anciens, un avenir ici pour les premiers, un havre de tranquillité pour tous, en particulier pour les anciens de notre commune que nous aimons.

Un peu en avance sur le calendrier, je vous adresse à Toutes et Tous, une bonne fin d'année 2019.

Jean Pierre Agresti
Maire délégué. Novembre 2019

Le droit de vote

• Jusqu'à la Révolution française, les français n'ont pas le droit de voter. Le roi dirige seul et il a tous les pouvoirs : c'est la Monarchie absolue.

• En 1791, apparaît le suffrage censitaire et indirect masculin : seuls les hommes âgés de plus de 25 ans et payant un impôt direct peuvent voter.

• En 1848 est adopté le suffrage universel masculin. Sont électeurs tous les français de plus de 21 ans jouissant de leurs droits civils et politiques.

• En 1944, à la fin de la deuxième guerre mondiale, les femmes obtiennent enfin le droit de vote.

• En 1974, l'âge d'obtention du droit de vote est abaissé à 18 ans au lieu de 21 ans.

• Aujourd'hui, pour voter, il faut se faire recenser à partir de 16 ans. Suite à ce recensement, l'inscription sur les listes électorales est automatique.

• En dehors du recensement : l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. La règle précédente, qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin, n'est plus applicable.

Pour être électeur, il faut :

• être de nationalité française. Les ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, résidant en France, ont toutefois droit de vote pour les élections municipales et européennes.

• avoir 18 ans révolus, soit au plus tard la veille du scrutin à minuit.

• jouir de ses droits civils et politiques.

• ne pas être dans l'un des cas d'incapacité prévus par la loi.

• être inscrit sur les listes électorales.

Elections municipales :

L'élection municipale en France permet d'élire les membres du conseil municipal de chaque commune. Ceux-ci sont appelés conseillers municipaux.
Ils élisent en leur sein le maire qui préside le conseil municipal ainsi que les adjoints.

Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille de la commune.

Pour être candidat il faut :

• être âgé de 18 ans ou plus au 1er janvier de l'élection.

• avoir satisfait aux obligations militaires.

• être de nationalité française.

• être inscrit sur la liste électorale de la commune ou être inscrit au rôle des contributions directes.

• participer à une seule élection municipale (pas de candidature dans une autre commune).

Mode de scrutin :

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours depuis la loi du 17 mai 2013. Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées.

Contrairement aux communes de plus de 1000 habitants, il n'y pas d'exigence paritaire pour les communes de moins de 1000 habitants.

Une déclaration de candidature est désormais obligatoire, quelle que soit la taille de la commune (ce qui n'était pas le cas, avant la loi du 17 mai 2013, pour les petites communes dans lesquelles pouvaient être élues des personnes n'ayant pas fait acte de candidature). La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.
Pour être élu au 1er tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (c'est-à-dire ceux qui représentent les communes dans les organes intercommunaux) sont les membres du conseil municipal désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

Qu'est le rôle du Centre Hospitalier Alpes Isère ?

Les élus de l'Isère ont été invités, à l'initiative de l'Association des Maires de l'Isère à une visite et réunion d'information sur le fonctionnement du Centre Hospitalier Alpes Isère, (CHAI) établissement spécialisé dans la psychiatrie et la santé mentale.

Florence Blanchet et Hélène Colombani ont pu se rendre à cette invitation à Saint-Egrève le 10 avril 2019.

La volonté affichée par les intervenants, en particulier, la Directrice, Madame Bourrachot et le docteur Venturi-Maestri, était d'insister sur le fait qu'on ne peut pas parler de santé sans occulter la santé mentale, cette dernière pouvant se définir par un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès, de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté (définition proposée par l'Organisation Mondiale de la santé).
Le second objectif étant de déstigmatiser la santé mentale : 30% de la patientèle d'un médecin généraliste consulte pour des problèmes de santé mentale.

Le CHAI est organisé en 6 pôles cliniques adultes et enfants :

- Pôle Drac Trièves Vercors
- Pôle Grenoble Grésivaudan
- Pôle infanto-juvénile
- Pôle liaison urgence et spécificités
- Pôle Trouble du Spectre de l'Autisme
- Pôle Voironnais

Les pôles proposent une offre de soins diversifiée et de proximité :

- consultation,
- prise en charge à temps partiel de jour,
- accueil familial thérapeutique,
- hospitalisation complète de recours.

L'établissement compte 300 lits et accueille 19 000 patients par an. 1700 personnes y travaillent.

Dans certains cas, sévèrement encadrées par la loi, le Maire peut procéder à des hospitalisations sous contrainte sans le consentement du malade.

Les situations sont toujours délicates et l'élu doit trouver le compromis le plus humain entre le respect de la liberté individuelle, la sécurité du malade et la sécurité publique.

Pour plus de précisions, vous pouvez visiter le site du CHAI :
www.ch-alpes-isere.fr
Tél. : 04 76 56 42 56

Centre Hospitalier Alpes-Isère

En visite à Châtel-en-Trièves !

Accueil des élèves de seconde Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires du Lycée Professionnel Privé Rural de La Mure à la découverte d'une commune rurale.

Vendredi 7 juin 2019, les élèves de seconde Bac Pro SAPAT du LYPPRA accompagnés de trois de leurs enseignants sont venus à Châtel-en-Trièves dans le cadre de leur sortie territoire.

Ils ont été accueillis sur l'exploitation agricole de Christian et Pamela Vasserot qui leur ont expliqué les exigences du métier d'agriculteur.

Ensuite, le Maire, Victor Vecchiato a répondu à leurs questions sur le fonctionnement d'une commune et sur le rôle du conseil municipal. Il leur a ouvert les portes de la nouvelle mairie dont le chantier était en cours d'achèvement.

Ils ont partagé le repas des enfants de l'école et animé la pause méridienne, par des jeux de plein air et des ateliers danse. Le maître Jérôme Vivien leur a présenté le fonctionnement d'une classe unique.

Aux dires de tous les participants, petits et grands, ce fut une journée riche de rencontres, de partages et de découvertes.

Une nouvelle maîtresse à Châtel-en-Trièves

Fabienne Dinne souhaitait enseigner à nouveau en classe unique et dans le Trièves : son rêve a été exaucé !

C'est à Châtel-en-Trièves que Fabienne Dinne a donc effectué sa 14ème rentrée, après une riche expérience d'enseignante et de directrice. Nommée au début de sa carrière en classe unique dans l'Ardèche, elle a ensuite enseigné en classe SEGPA à Nyons, avant de revenir faire des remplacements à Grenoble. Puis elle a enseigné et eu la direction de l'école maternelle de Jarrie pendant 5 ans et celle de Saint-Egrève pendant 3 ans.

Notre nouvelle maîtresse a 38 ans, elle est originaire de Chichilianne, elle y a effectué sa scolarité en classe unique et elle y réside toujours. Avant d'obtenir le concours de professeur des écoles, elle a passé un Bac Arts Appliqués. Elle est aussi titulaire d'un DESS d'Environnement.

Elle privilégie dans sa pédagogie le jeu, l'expérimentation et la manipulation. Elle est passionnée de sorties nature, à pied, à cheval et à ski de fond (elle a longtemps encadré les scolaires au foyer de ski de fond de Chichilianne) et elle est ravie par l'environnement à proximité de l'école.

Des nouvelles des activités périscolaires

Bienvenue dans les activités périscolaires

Dans le cadre du périscolaire, les enfants de l'école de Châtel-en-Trièves ont commencé une année scolaire dans de bonnes conditions. Ils ont été invités par le Comité des fêtes de Cordéac, pour la troisième année consécutive, à participer au Marché de Noël (le 23 novembre 2019) et pour lequel ils se sont investis dans la confection de diverses décorations qu'ils ont vendues.

Les ateliers du soir et plus particulièrement « Les Petites Toques de Châtel » ont du succès.

Dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), depuis le jour de la rentrée, ils participent à un cycle de sports collectifs afin de fédérer le groupe. Ils se sont essayés au softball (baseball féminin) ainsi qu'à un cycle de tchoukball (mélange de basketball, volleyball,...).
Pour le deuxième trimestre, ils s'exerceront à la slackline (funambulisme sur une sangle) et enfin, en fin d'année scolaire, ils pratiqueront un cycle de travail avec les chevaux.

Plusieurs projets leur seront proposés au cours de l'année scolaire : semaine du goût, animations autour du compostage, du tri et de la gestion des déchets, production/exposition sur Giono en partenariat avec l'association "Regards Alpins".
Les enfants apprécient particulièrement les activités qui développent les liens intergénérationnels. Plusieurs manifestations seront réalisées au cours de l'année afin de leur transmettre des savoir-faire et savoir-être.

Pour finir, l'équipe d'animation s'est étoffée, au 1er décembre 2019, d'un volontaire en service civique: Lukas Foglar. Ce jeune homme leur transmettra au travers de ses talents les valeurs défendues par le service animation.
Juliette Goubet accompagne les enfants de maternelle dans le bus des collégiens depuis le début de l'année scolaire ; son contrat s'arrête au 20 décembre. Nous la remercions chaleureusement pour la mission qu'elle a accomplie avec sérieux et assiduité.
Nous remercions aussi très chaleureusement Paul Gonsolin, notre photographe toujours disponible ainsi que Dominique Vétier qui co-anime des activités pendant les pauses méridiennes.

Toute l'équipe d'animation accompagnée des enfants de l'école de Châtel-en-Trièves vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

Le Val d'Akor, une structure des Restos du Coeur unique en son genre

Savez-vous qu'il y a une Maison Familiale de Vacances qui dépend de l'Association des Restaurants du Coeur sur la commune de Châtel-en-Trièves ? Oui, peut-être en avez-vous entendu parler, sans savoir exactement où elle est, ni ce qui s'y fait...
Et si nous vous expliquions tout, sur ce qu'est cette structure et ce qu'elle propose?
Le Val d'Akor est ouvert depuis 1992 et c'est la seule structure de son genre à appartenir à l'association des Restaurants du Coeur. Elle est située sur le village de Saint-Sébastien, au 415 Chemin de Joigny.
Ouvert toute l'année, le Val d'Akor offre une capacité de 19 lits dans une ambiance chaleureuse et confortable. Ce petit coin de paradis dédié aux plus démunis, est ouvert à tous dans l'accueil inconditionnel, fidèle aux valeurs des Restos du Coeur.
Séjourner au Val d'Akor, c'est profiter de la bienveillance et du professionnalisme d'une équipe de salariés et de bénévoles présente sur place. Pour ceux qui souhaitent rompre avec le quotidien, effectuer une pause, se ressourcer, sortir de l'isolement ou retisser des liens parents-enfants.
Parce que les vacances sont un droit pour tous, nous œuvrons pour les rendre accessibles au plus grand nombre.
Et cela, parce que, bien plus que des vacances, c'est ce qui peut permettre de repartir du bon pied, de retrouver la force d'avancer et de se lancer dans de nouveaux projets.
C'est bien, tout cela, me direz-vous ! Mais je ne me sens pas spécialement concerné(e)!
Et bien si, justement, cela peut aussi vous intéresser...
Vous êtes à la recherche d'un lieu unique pour un week-end, une fête de famille, une réunion entre amis...? Le Val d'Akor est aussi fait pour vous!
Vous pourrez bénéficier d'un tarif ajustable selon vos moyens (de 28 à 40€ par personne et par nuitée en pension complète) avec la possibilité d'autres formules (demi-pension...).
Et bien sûr, si vous êtes juste curieux, que vous voulez en savoir plus, venez nous faire un "coucou" et nous vous ferons visiter les lieux avec plaisir. Qui sait, vous pourriez devenir bénévole si l'envie vous en prenait...
Bref, vous l'avez compris, vous n'échapperez pas à l'historique : "On compte sur vous!". Car oui, pour continuer d'exister et de nous faire connaître, vous aussi, vous pouvez nous aider. Si vous connaissez des personnes, des structures et autres associations susceptibles d'être intéressées par la structure, n'hésitez pas à leur parler de nous.

Pour nous contacter : Tel : 04-76-34-90-82
mail : valdakor@free.fr
Site : valdakor-restosducoeur.jimdo.com

Le Sou des écoles

En ce début d'année scolaire, l'association du sou des écoles a élu un nouveau bureau. En voici les membres :
- Elodie Oreille, présidente
- Aurélie Gauthier, secrétaire
- Laetitia Ducanos, trésorière.

Au cours de l'année, plusieurs évènements ont eu lieu et d'autres sont à venir.
Une vente de chocolats vous a été proposée avant Noël.
Nous avons tenu un stand au marché de Noël où vous avez pu apprécier et acheter des objets réalisés par les enfants. Nous vous inviterons à déguster les fameuses brioches aux pralines, dites Saint-Genis.
Une vente de gâteaux accompagnés de café sera à votre disposition, lors de différentes manifestations.
Au printemps, nous participerons aussi à la foire aux plants.
Pour la fête de Pâques, nous vous proposerons une vente d'objets conçus par les enfants de l'école.
Une kermesse avec le tirage d'une tombola sera organisée à la fin de l'année scolaire.

Nous espérons que les Châteloises et Châtelois viendront à notre rencontre, lors de ces journées festives.
Pour toutes vos questions ou propositions, veuillez trouver, ci-joint, l'adresse mail du Sou des écoles : sde.chatelentrieves@gmail.com

Comité des fêtes de Cordéac

Nous vous avons proposé de multiples animations: le troc de plantes au printemps dernier, la fête de Bachillianne cet été, une animation "observation astronomie", un repas partagé au four de Chalanne et le marché de Noël, en novembre, à Saint-Sébastien.
Nous remercions chaleureusement Jean-Louis Serre pour son aide précieuse et son intervention lors de la montée à Bachillianne le 15 août, ainsi que les astronomes pour l'animation de la soirée du 24 août.
Pour l'année prochaine, nous vous attendons nombreux à ces mêmes rendez-vous.

O' Talon
Café&picerie

Le Cafépicerie O'Talon a enfin ouvert ses portes le 17 juillet. C'est un Café associatif, lieu d'accueil, de rencontres, de partage.
Café, certes, mais aussi épicerie de proximité ainsi que petite bibliothèque.
Il deviendra au fil du temps un endroit de pluriactivités, jeux, lecture, projections, débats, concerts...
C'est aussi un emplacement de promotion de nos producteurs, artisans et artistes locaux.
Le Café fonctionne sur la base du bénévolat plus un salarié sous contrat, Érick, qui se fera un plaisir de vous accueillir aussi bien au bar qu'à l'épicerie.
Il vous proposera du pain, des légumes et des fruits, des fromages (arrivages réguliers mercredi et samedi) et tout ce qui fait une véritable petite épicerie.
Les jours d'ouverture sont :
- le mercredi de 14 à 20 h,
- le jeudi et le vendredi de 17 à 20 h,
- le samedi de 17 à 23 h,
- le dimanche matin de 9 à 13 h (surtout pour les viennoiseries !)

Venez (re)découvrir ce lieu à côté de la nouvelle mairie de Châtel en Trièves.
Contact : assotalon@gmail.com
Site internet : otalon.org
Facebook : Café-Epicerie O'TaloN

Au plaisir de vous voir.
L'association O'Talon

Cinéchâtel = cinéma à Châtel !

Cinéchâtel n'a pas attendu la fusion de nos deux villages pour prendre ce joli nom de la montagne qui nous rassemble à son pied.
Nous sommes maintenant une belle équipe de huit bénévoles, grâce à l'arrivée récente de deux nouveaux Sébastianous venus renforcer les six bénévoles de Cordéac. Merci à eux, cela montre un début de fusion associative!
Notre ambition: vous apporter les films de l'Ecran Vagabond, une ou exceptionnellement deux fois par mois, et partager des émotions devant un grand écran, parfois en parler au cours d'un débat quand le sujet intéresse beaucoup d'habitants (en cette année 2019: Pastoralisme et Forêts).

Un film enfant à 18h (un mois sur deux)
Un film adulte :grand public, découverte ou documentaire à 20h30
toutes les 4 semaines, comme la lune !
Le vendredi soir en général.

C'est toujours à la salle socio-culturelle de Cordéac, et ça coûte 3,50 € ou 4,50 € !
En 2020, nous allons essayer de nous déplacer à Saint-Sébastien, d'abord en été, pour une séance en plein air devant le Caf'épicerie puis si possible à l'Espace Pierre Arnaud, si nous résolvons les problèmes techniques! (sono, écran).
En octobre, nous avons accueilli de nombreux agriculteurs pour un film très émouvant « Au nom de la terre», avec Guillaume Canet qui incarnait un paysan au bout du rouleau... Nous espèrons retrouver ces nouveaux spectateurs pour des films plus joyeux en 2020 !

Programmes et horaires sur le site: ecranvagabond.com
Contact : cine.chatel@gmail.com (pour recevoir nos informations mensuelles écrire un mail à cette adresse) ou 06 89 94 40 52

Portraits d'habitants : Alain Greffier

C'est à Vizille, dans sa maison, entourée d'arbres et de fleurs automnaux, qu'Alain Greffier nous reçoit avec beaucoup de gentillesse. Il exerça ici son métier de médecin, son cabinet installé dans sa maison.
Chez les Greffier, l'exercice de la médecine est une tradition familiale de même que la magistrature. Son grand-père, le docteur Léon Greffier, quitte Paris pour s'installer à Grenoble, place Grenette.

Son intérêt pour la « houille blanche », énergie obtenue grâce à l'eau des torrents de montagne, laisse envisager de nouveaux traitements par l'électricité.
C'est à l'institut d'électrothérapie, l'institut Crotte, qu'il va soigner ses patients avec ce nouveau traitement. Il y rencontre, madame Martin, jeune veuve de Saint-Guillaume, qu'il soigne et épouse. De cette union, naît le père d'Alain Greffier : Paul.
Ce grand-père, surnommé « le médecin des pauvres », aide les déshérités à se nourrir et à se soigner. Bien loin des grands discours, il met en pratique ses idées humanitaires et y laisse sa fortune. Un grand-père bienfaiteur dont une rue porte son nom à Grenoble !
Son fils, le père d'Alain, ne peut donc effectuer des études de médecine, trop onéreuses et devient électro-chimiste.

C'est donc Alain, le petit-fils, qui perpétue la tradition familiale.
Médecin de campagne, médecin des pompiers, il voue ses jours, parfois ses nuits, à ce métier éprouvant.
Enfant et adolescent, il passe ses vacances sur les chemins de campagne. C'est sans doute cette ambiance "Grand Meaulnes" qui fait monter en lui l'amour de la nature. Cet amour qu'il garde toujours pour son Trièves et sa Haute-Provence.
Pour trouver calme et repos, il part à la recherche d'une maison secondaire. A Cordéac, la maison de l'ancien maire, monsieur Desguers, est à vendre. C'est là, qu'il va trouver son havre de paix, dans une maison trièvoise, une longère, aux pièces voûtées et réaménagée à son goût, entouré de ses livres et meubles de famille.

L'aventure littéraire commence tôt. A dix-sept, dix-huit ans, il écrit des poèmes. Puis plus tard, des romans psychologiques où la famille, les hommes, les femmes, les rencontres s'entremêlent. Parfois, des personnages réapparaissent, au fil de nouvelles histoires situées souvent dans le Trièves ou en Haute-Provence, près de Forcalquier où Alain a acquis une maison.
A partir de lieux connus, il invente des personnages ou s'inspire de personnes rencontrées.
Ces histoires imprégnées quelquefois de faits réels, ont souvent une connotation sociologique. La nuit, des idées surgissent et il écrit. Edité déjà sept fois par les éditions Alzieu, il prépare, dans le grand silence de sa ferme, son huitième écrit.

Son autre passion, ce sont les chats, les chats abandonnés qu'il recueille dans son grenier pour les nourrir et les soigner.
Il fait stériliser les femelles. Chaque semaine, il vient ainsi s'occuper de ses pensionnaires.
Ce qu'Alain affectionne, ce sont les rencontres avec les amis, connaissances, voisins autour d'un apéritif, d'un déjeuner ou de manifestations littéraires. Vous l'avez peut-être déjà rencontré au marché de Noël de Cordéac ou aux salons du livre de Grenoble, Lyon ou Paris.

Enfin, avec un brin d'humour, il nous confie sa déception quant à la lecture de Tintin, destinée aux lecteurs de 7 à 77 ans. Pour lui, la limite d'âge est atteinte.

Merci, Alain Greffier, pour ce délicieux moment passé avec vous.

Les livres

Camille
Roman 2004

Augustin
Roman 2005

Julien
Roman 2007

Bachillianne
Réédition de la trilogie du Trièves 2009

Le Médecin de Mens
Roman 2010

Le Journal de Mathilde
Roman 2012

Les unes, les autres...
Roman 2018

Editions ALZIEU
BP - 232-38522
St Egrève Cedex

Sommaire

Le mot du maire	1
En direct de la mairie	2
Vie locale	7
Le coin des associations	9
Portrait de...	11
Informations diverses	12

Etat civil : ils se sont mariés !

Florence BLANCHET et Stéphane GOUBET le 03/08/2019

Aveline BONNET et Timothée PESTRE le 14/09/2019

Voeux du Maire

Cette année, la cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 11 janvier 2020, à 18h00 salle socio-culturelle à Cordéac

Bulletin municipal
Commune de Châtel-en-Trièves

Directeur de la publication
V. Vecchiato
Comité de rédaction
A. Blanc, F. Blanchet, H. Colombani, D. Loose, H. Miller.
Ont aussi participé à ce numéro (textes et photos) J.-P. Agresti, C. Arnaud, M. Bois, M. Bosse, L. Gherrabti, P. Gonsolin... et les associations de la commune !
Mairie de Châtel-en-Trièves
Tél. : 04 76 34 92 79
chatel-en-trieves@orange.fr
Imprimeur :
Imprimerie Notre Dame

https://chatel-en-trieves.fr

Numéros utiles

Mairie	04 76 34 92 79
Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Pharmacie de garde	3915
SIAD	04 76 34 67 83
ADMR	04 76 34 66 67
Conseil en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux	08 10 15 33 33
Assistante sociale (Mme Pietra)	04 76 34 64 94
PMI (protection maternelle et infantile)	04 76 34 64 94
Conseillère en économie sociale et familiale	04 76 34 64 94
Communauté de communes	04 76 34 11 22

Astreintes mairie
(problèmes techniques et de sécurité urgents)
04 76 34 83 04